

profonds, des pages érudites ou éloquentes, fassent briller le nom canadien, enrichissent l'héritage sacré de notre langue et assurent à notre race un prestige incontesté sur ce continent ? Faisons de nos universités, par notre aide la plus effective, des châteaux forts de science, des foyers de culture française dont le pouvoir de rayonnement s'accroisse chaque jour en proportion même de nos besoins.

En conséquence, nous exhortons notre clergé, toujours si zélé lorsqu'il s'agit de servir les intérêts catholiques et nationaux, nous l'exhortons très vivement à prendre sous son patronage et à favoriser de ses deniers l'œuvre indispensable d'éducation supérieure que nous recommandons aujourd'hui. Une organisation va se faire qui puisse atteindre, si c'est possible, toutes les paroisses, et dans chaque paroisse, toutes les familles. Messieurs les curés voudront bien prêter à ce travail d'organisation leur plus dévoué concours.

Nous prions, d'autre part, tous nos diocésains, même les moins fortunés, de faire bon accueil aux mains solliciteuses qui se tendront vers eux. Ceux à qui leur condition et leurs revenus permettent de fortes libéralités, s'honoreront devant Dieu, devant l'Église, devant tout le pays, en donnant largement. Quant aux autres, qu'ils veuillent bien verser avec joie, et selon leurs moyens, leur contribution, fût-elle l'obole la plus modeste. Ils auront eu le mérite de s'imposer un léger sacrifice pour le soutien d'une institution qui doit être regardée comme un patrimoine commun, et dont les plus humbles fils de cultivateurs et d'ouvriers peuvent être un jour appelés, non seulement à recueillir les fruits, mais à gravir les sommets.

Outre ces secours immédiats que nous demandons et qui seront reçus avec une extrême reconnaissance, nous voudrions assurer à l'Université Laval, à l'exemple de ce qui se fait en d'autres pays catholiques, une assistance plus durable. C'est pourquoi nous avons résolu d'établir en sa faveur, au moins pour quelques années, une quête annuelle dans toutes les églises et les chapelles de nos diocèses respectifs. Cette quête se fera le 8 décembre, jour de l'Immaculée-Conception. Et le dimanche qui la précédera, Messieurs les curés auront l'obligeance de lire ou de résumer, du haut de la chaire, ce que nous venons de dire touchant l'aide au développement de l'Université Laval. Le produit de cette collecte devra être transmis au procureur de l'évêché de chaque diocèse.

Sera le présent mandement lu et publié au prône de toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.